

LE COMITE CONSULTATIF INTERDEPARTEMENTAL DE REGLEMENT AMIABLE DES DIFFERENDS RELATIFS AUX MARCHES PUBLICS DE VERSAILLES

Président : Monsieur Stéphane BROTONS
Président de chambre à la cour administrative d'appel de Versailles

Vice-président : Monsieur Alain CHAILLAND
Conseiller maître à la Cour des comptes

1. Quel est son ressort territorial ?

Yvelines, Hauts-de-Seine, Val-d'Oise, Essonne, Seine-Saint-Denis.

2. Quelles sont ses coordonnées ?

Adresse postale :

CCIRA de Versailles
Préfecture de la région Île-de-France - Préfecture de Paris
Direction des affaires juridiques
5, rue Leblanc
75911 Paris cedex 15

Contact :

Corinne LEBRE
Secrétariat du CCIRA de Versailles
Tél. : 01 82 52 42 72 / Fax : 01 82 52 42 95
Courriel : pref-ccira-versailles@paris-idf.gouv.fr

Information aux requérants et aux défendeurs : pour toute question se rapportant aux modalités de transmission de la saisine ou des éléments produits au cours de l'instruction (nombre d'exemplaires papier/dématérialisé, canal de transmission), nous vous invitons à prendre l'attache du secrétariat du comité local, pour vous assurer des modalités en place. **S'agissant du CCIRA de Versailles, il convient de noter que tout envoi papier (en 4 exemplaires) se double d'un envoi en format dématérialisé par courriel ou lien de téléchargement par la plateforme France transfert.**

N.B. : le n° SIRET du CCIRA de Versailles est celui de la structure qui l'héberge, à savoir la Préfecture de la région Île-de-France - Préfecture de Paris, dont le n° SIRET est le 177 500 006 00024.